

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	NON	OUI	
		Enjeux sanitaires ⁽¹⁾	Enjeux environnementaux ⁽²⁾
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	<u>Non respect de l'article L.1331-1-1 du code de la santé publique</u> - Mise en demeure de réaliser une installation conforme - Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par des vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant être raccordé au réseau public de distribution	<u>Installation non conforme : Danger pour la santé des personnes</u> - Travaux obligatoires sous 4 ans - Travaux dans un délai de 1 an si vente		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète ⁽³⁾ <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs ⁽⁵⁾	<u>Installation non conforme</u> - Travaux dans un délai de 1 an si vente	<u>Installation non conforme : Danger pour la santé des personnes</u> - Travaux obligatoires sous 4 ans - Travaux dans un délai de 1 an si vente	<u>Installation non conforme : Risque environnemental avéré</u> - Travaux obligatoires sous 4 ans - Travaux dans un délai de 1 an si vente
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		

PRIORITE 1	Réhabilitation urgente : travaux sous 4 ans ou 1 an si vente
PRIORITE 2	Petits travaux et/ou problème d'entretien : travaux à prévoir à terme et/ou soumis à contre-visite ou sous 1 an si vente
PRIORITE 3	Pas de travaux à prévoir : installation conforme en tous points

(1) Enjeux sanitaires : contact possible avec eaux usées brutes ou eaux prétraitées, transmission par des vecteurs si zone de lutte définie, nuisance olfactives, défaut de structure et/ou de fermeture des ouvrages, installation située à moins de 35 m d'un puits privé destiné à l'alimentation en eau potable, périmètre de protection d'un captage, proximité d'une zone de baignage et/ou zone définie par un arrêté.

(2) Enjeux environnementaux : zone identifiée par un SDAGE et/ou SAGE démontrant une contamination des masses d'eau.

(3) Installations incomplètes : fosse septique seule, prétraitement ou traitement seul, rejet eaux usées prétraitées ou partiellement prétraitée dans un puisard ou mare ou fossé ou ..., fosse étanche avec trop plein, évacuation d'eaux usées brutes dans l'épandage, rejet direct des eaux usées brutes, ...

(4) Installation significativement sous-dimensionnée : drain d'épandage unique, fosse septique utilisée comme fosse toutes eaux, fosse qui déborde systématiquement, une partie significative des eaux ménagères non traitées, ...

(5) Installation présentant des dysfonctionnements majeurs : prétraitement fortement dégradé et ayant perdu son étanchéité, réseau de drains d'épandage totalement engorgés, départ de matières en sortie d'ouvrage, ...